

Collecte des déchets : Vitropole se remonte les manches...

Suite à la décision du Conseil de territoire d'arrêter la collecte des déchets en zones d'activités, Vitropole monte à créneau en organisant aujourd'hui une grande réunion d'information afin de faire le point sur ce dossier épineux.

L'annonce a eu l'effet d'une bombe, puante (sic), pour l'ensemble des entreprises des zones d'activités du territoire du Pays d'Aix. Et en particulier pour les 770 sociétés qui cohabitent sur les zones Anjoly et Estroublans.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a en effet voté l'arrêt du service de collecte des déchets sur ses zones d'activités d'ici le 1^{er} juillet 2019. Une décision qui signifie que les entreprises vont devoir désormais se débrouiller (presque) seules pour le ramassage de leurs déchets et bacs à ordures.

Mise en conformité avec la loi

Si beaucoup ne comprennent pas pourquoi une telle décision a été prise, c'est en réalité derrière la loi qu'ils trouveront cependant leurs réponses. Le Parlement européen a en effet voté en mars 2016 la loi sur la transition énergétique avec notamment un décret relatif à la gestion des déchets. Une meilleure valorisation du tri à la source des déchets recyclables pour toutes les entreprises détentrices de papier, carton, métaux, plastiques etc. quelle que soit la quantité générée.

La France a acté cette décision en août 2018 avec donc un retard de plus d'un an pour se mettre en conformité. Une décision/obligation prise et ressentie logiquement comme un couperet en réalité.

Mais si tout le monde semble encore se demander comment mettre en place un véritable schéma de ramassage d'ici à peine un mois, qu'ils se rassurent, sur Vitrolles, Vitropole qui gère les deux zones d'activités, a décidé de mettre les

maines dans le cambouis. "On a appris l'information comme tout le monde mais depuis le mois de février, on a anticipé sur ce dossier. Le but est bien d'éviter d'avoir une zone commerciale de 335 ha reconvertie en poubelle à ciel ouvert", explique Céline Boyer, à la tête de Vitropole. "Par conséquent, nous avons réussi, par un moratoire auprès de la Métropole, à repousser cette date du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} janvier 2020. C'est une première étape. Ensuite, nous allons travailler et nous le faisons déjà, sur la pédagogie et l'information auprès des 770 entreprises qui composent nos zones."

Mieux conseiller les entreprises

En quelque sorte, responsabiliser chacun, entreprises comme institutions, sur le rôle à tenir dans ce grand défi societal qu'est le respect de l'environnement. "Si l'entreprise est un acteur de la société, la Région aussi doit agir avec des outils clairs afin de réduire son tonnage de déchets. Il faut que chacun prenne sa place et que l'on trouve des solutions ensemble", rajoute Céline Boyer. "Nous organisons donc une grande réunion d'information aujourd'hui à 16 h au sein de Vitropole."

Supprimer la TEOM

Si la collecte n'est plus assurée, les entreprises vont devoir y aller de leurs poches pour assurer le ramassage mais là encore, Vitropole a décidé d'accompagner au mieux ses partenaires. "Nous sommes en train de mettre en place une consultation auprès de prestataires privés avec un cahier des charges



La collecte des ordures dans les Zac du Territoire va subir une véritable révolution d'ici le 1^{er} janvier 2020.

/PHOTOS DR

clair, des prix attractifs afin de reprendre cette collecte sur nos zones. Trois appels d'offres ont été lancés." Le but est de mutualiser l'offre avec un seul et même prestataire. Mais comme ce n'est pas forcément qu'aux entreprises de payer ce service alors que d'autres taxes existent, Vitropole a décidé

dans un second temps de faire supprimer la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Un service qui actuellement n'est pas prévu d'être rendu malgré la suppression de la collecte... Le combat s'annonce donc encore loin d'être fini.

Matthieu BIGOUROUX

